



C O F O R

i n f o

Lettre mensuelle d'information pour les élus des communes forestières

[EN BREF]

► Au gouvernement

Le départ de Christine Lagarde de la rue de Varenne pour Bercy n'a pas permis que la rencontre prévue avec France Forêts le 19 juin ait lieu. Néanmoins, le projet des producteurs de bois intitulé « un contrat de croissance écologique pour la forêt française » sera présenté prochainement aux nouveaux ministres concernés : Michel Barnier, en charge de l'Agriculture et la Pêche et Jean-Louis Borloo, ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables. Ce dernier a confirmé la tenue en octobre du *Grenelle de l'environnement* assorti d'un plan d'action portant sur 20 à 30 mesures quantifiables.

► Baromètre PEFC

Au 30 juin, on comptabilisait 4,434 484 Mha de forêts certifiées en France pour leur gestion durable, soit 32,32% des espaces boisés de l'hexagone. Les forêts des collectivités adhérentes au système PEFC représentaient 1,297 283 ha (28,90%). Les régions où les superficies boisées appartenant à des communes forestières certifiées pour leur gestion durable sont les plus importantes demeurent la Franche-Comté (224 207 ha), la Lorraine (205 014 ha), Rhône-Alpes (160 915 ha) et l'Alsace (142 775 ha). A la fin du 1^{er} semestre, 747 industriels et 301 exploitants s'étaient engagés dans ce processus.

■ Bureau de la FNCOFOR Préparer une rentrée offensive

Les communes forestières, ainsi que France Forêts, feront valoir leurs propositions auprès des ministres Michel Barnier et Jean-Louis Borloo en présentant leur projet « contrat de croissance écologique pour la forêt française ».

Membres du bureau de la FNCOFOR et présidents d'associations ont pris connaissance durant la réunion de bureau du 27 juin du texte politique mis au point au sein de France Forêts. Le document était destiné à Christine Lagarde que les producteurs de bois devaient rencontrer. Ce travail de réflexion autour d'un « contrat de croissance écologique pour la forêt française » servira de base aux prochaines rencontres avec les ministres concernés. La FNCOFOR veut également profiter de la rentrée politique pour faire entendre la voix de la forêt publique. Dans cet objectif, elle prépare les Entretiens de la forêt communale du 5 octobre précédés de l'assemblée générale de la fédération. Cette réunion de bureau a permis en outre de rappeler l'accord passé avec PEFC France sur les cotisations des communes et l'objectif d'atteindre 75% de la surface des forêts communales certifiées d'ici 2012. Le bureau a donné son accord pour qu'une formule soit finalisée qui couple l'adhésion à la FNCOFOR et celle à PEFC, afin d'afficher un attachement à la qualité de gestion des forêts communales. Ensuite, une nouvelle présentation du PDRH et de ses modes de financement (voir ci-dessous) a été réalisée pour les élus. Les questions posées ont suggéré d'ajouter un nouveau thème de travail à l'ordre du jour des comités nationaux des ventes et des travaux : la mécanisation de l'exploitation forestière, ses bienfaits et ses risques pour les peuplements et les sols. Autre sujet au menu de ce bureau : les fonds de compensation carbone. Les élus ont donné leur accord de principe pour un engagement aux côtés de Dexia, afin de recueillir des fonds provenant de communes voulant compenser de manière volontaire leurs émissions carbone en plantant au sein de forêts communales et domaniales certifiées, ceci permettant de stocker du carbone sur pied. Enfin, les élus ont été convaincus par la méthode de mise en place du programme 1000 chaufferies et des plans d'approvisionnement territoriaux qui leur a été exposée. Un document sera distribué d'ici quelques semaines aux communes intéressées via les associations de cofor.

■ « Grenelle de l'environnement » Les propositions de la forêt publique

Le 5 octobre, les "Entretiens de la forêt communale" mettront en avant les solutions préconisées par la forêt publique pour répondre aux demandes de la société. Ils seront en phase avec l'événement médiatique de la rentrée.

Les élus réunis au Sénat le 5 octobre participeront aux trois tables rondes préparées pour ces Entretiens de la forêt communale. Les débats porteront sur les politiques territoriales de la forêt, la lutte contre les changements climatiques et la réponse à la demande sociale. La FNCOFOR s'attachera à mettre en valeur la légitimité et le rôle des élus dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques territoriales. Elle soulignera l'apport spécifique de la forêt communale avec la mise en œuvre du régime forestier pour répondre à diverses demandes sociales : la protection des ressources en eau, des sols et de la biodiversité, l'accueil du public, la préservation des paysages et la fourniture d'une matière première « durable ». Enfin, la lutte contre les changements climatiques fera l'objet de débats spécifiques. La FNCOFOR veut obtenir la reconnaissance par l'Etat et l'Europe du rôle positif de la forêt dans l'effort de lutte en

[ENBREF]

► Agenda

Journées européennes de la forêt de montagne : débats et tables rondes aux Gets (Haute-Savoie) les 6 et 7 juillet.

Formation Natura 2000 : une journée pour les élus de Lorraine et Alsace « Natura 2000 en forêt communale », 10 juillet – Gérardmer (Vosges)

Les prochaines formations concerneront les élus d'Auvergne et du Limousin (6 septembre près de Murat, Cantal) et ceux de Midi-Pyrénées (20 septembre à Saint-Lary Soulan, Hautes-Pyrénées). m.ly@fncofor.fr

Fête des bûcherons : un rendez-vous devenu très sportif avec des spécialistes issus de toute la France ; un concours des bûcherons et un marché des artisans du bois avec l'ouverture du festival « enfants des bois » (21-25/07) avec 40 activités au village et en forêt. Villard de Lans (Isère) 22 juillet.

Le chemin des enfants : une exposition de *Land Art* est installée pour l'été en forêt communale de Saint-Avoid (Moselle). Les 12 sculptures de matériaux naturels et biodégradables ont été réalisées par 280 enfants (12 classes primaires) et six artistes nationaux.

Tél : 03 87 91 90 65
<http://stavold.iconito.fr>

Cofor info est éditée et imprimée par la **Fédération nationale des communes forestières** :
13, rue du général Bertrand
75007 Paris
Fax : 01 45 67 25 99
Mèl : info@fncofor.fr

Cette lettre mensuelle est diffusée par télécopie ou par courriel.

Directeur de la publication :
Yann Gaillard
Rédaction et mise en page :
LG - Agence 45.presse

ce domaine, par effet de séquestration du carbone de l'air et de substitution du bois à d'autres matériaux. Ces entretiens doivent mobiliser l'attention des élus quelques jours avant la tenue du « Grenelle de l'environnement ». Un évènement à la préparation duquel la FNCOFOR participera au travers de groupes de travail qui se réunissent en juillet.

PDRH : Bruxelles donne un avis favorable

Le programme de développement rural pour l'hexagone a obtenu le 20 juin un avis favorable du comité communautaire de développement rural. Il sera bientôt officialisé, les paiements provenant du Feader pourront reprendre et les actions se poursuivre ou démarrer. Le PDRH décline l'intervention du fonds européen agricole de développement rural dans 21 régions de métropole pour la période 2007-2013. L'enveloppe allouée par l'Union européenne s'élève à 5,7 Mds €, auxquels s'ajouteront les financements nationaux (Etat, collectivités et autres) soit au total plus de 13,5 Mds € pour les territoires ruraux. Sur cette manne, 800 M€ iront à la forêt. L'axe 1 (compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture) représente 35% de ces fonds avec un soutien à la mobilisation des ressources forestières, l'axe 2 (gestion de l'espace et amélioration de l'environnement) mobilise 55% des fonds communautaires avec le soutien aux zones de montagne, Natura 2000 et la reconstitution des forêts. Enfin, 10% de l'enveloppe du Feader revient à la diversification de l'économie et la qualité de vie avec l'accompagnement de démarches de développement local. Lors du comité national du développement rural du 19 juin, la Fncofor a demandé que le montant alloué au plan chablis soit « sanctuarisé » avec un transfert à mesure vers les investissements forestiers pour maintenir un financement minimal de la politique forestière.

Comité national de suivi des chartes forestières de territoire

Le comité national de suivi des CFT a permis le 5 juillet de faire le point sur les projets « forêt-bois » dans les contrats de projet Etat région (CPER). Dans les 13 principales régions forestières, près de 250 M€ de crédits (Etat+régions+autres collectivités territoriales) sont dédiés à cette filière. Les questions forestières sont prises en compte par les CPER au travers de trois axes : compétitivité et modernisation de la filière, adaptation au changement climatique (soutien à la filière bois-énergie) préservation de la biodiversité, de l'environnement et prévention des risques naturels. A noter que 7 régions citent les CFT dans leurs dispositifs d'intervention en faveur de la forêt et que 2 (Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes) traitent la forêt sous le seul angle de sa contribution à la lutte contre l'effet de serre. La réunion du comité a précisé l'organisation des 3 séminaires interrégionaux du réseau national des CFT. Le premier aura lieu dans le Sud-Ouest en novembre, les autres dans le Massif Central début 2008 et le Nord-Est fin avril.

Ventes de bois

A la fin mai, les volumes de bois vendus en forêts des collectivités atteignaient 1,863 Mm³ et les recettes s'élevaient à 80,25 M€, soit 25,6% de plus que l'année précédente. Quant au prix unitaire moyen il a progressé de 36,8% pour s'établir à 43,1€/m³. La baisse du volume, comparativement à mai 2006, tient au décalage de certaines ventes et au fait que 2006 a été une année où les volumes de bois vendus et

délivrés ont été particulièrement importants : au total ils ont augmenté de 259 000 m³ atteignant 8,1 Mm³ tandis que l'objectif fixé par le contrat Etat-ONF est de 8,4 Mm³ en 2011.

Aide aux communes sinistrées

Dans un courrier du 29 juin, le ministère de l'Intérieur confirme au président de la FNCOFOR, Yann Gaillard, que le dispositif d'aide aux communes sinistrées en 1999 sera maintenu en 2007 avec une enveloppe de 5 millions d'euros. Les propositions de la mission interministérielle d'audit doivent être rendues cet été. La répartition des crédits 2007 pourra ainsi être réalisée fin septembre.

Fonds d'épargne forestière

Le comité des finances locales a donné le 3 juillet un avis favorable au projet de décret d'extension du fonds d'épargne forestière. Ce texte, une fois publié, permettra aux syndicats de gestion forestière et sections de communes d'ouvrir un compte d'épargne forestière.

Le Var propose des terrains aux agriculteurs

Un appel à candidature est lancé pour le mois de juillet aux agriculteurs du Var. Le conseil général propose 22 terrains parmi les espaces naturels sensibles acquis récemment. Ces autorisations d'occupation temporaire s'appuient sur un cahier des charges indiquant les pratiques préconisées pour les agriculteurs afin de préserver les équilibres biologiques, de défendre les forêts contre les incendies et de veiller à la qualité des paysages.